

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 00478

Numéro SIREN : 404 874 273

Nom ou dénomination : SCOP INSTEP

Ce dépôt a été enregistré le 18/08/2022 sous le numéro de dépôt 22290

Désignation de l'entreprise : <u>INSTEP FORMATION</u>		1 2															
Adresse de l'entreprise <u>70 RUE DE BOUVINES BP 80041 70 rue de Bouvines 59000 LILLE Cedex</u>		1 2															
Numéro SIRET * <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; text-align: center;">4</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">4</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">8</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">7</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">4</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">2</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">7</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">3</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">2</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">5</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">7</td> </tr> </table>			4	0	4	8	7	4	2	7	3	0	0	2	5	7	Néant <input type="checkbox"/> *
4	0	4	8	7	4	2	7	3	0	0	2	5	7				
		Exercice N clos le, <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; text-align: center;">3</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">1</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">1</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">2</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">2</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">2</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">1</td> </tr> </table>		3	1	1	2	2	0	2	1						
3	1	1	2	2	0	2	1										
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3													
Capital souscrit non appelé (I)		AA															
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC														
	Frais de développement *	CX	CQ														
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	15 336 72													
	Fonds commercial (1)	AH	AI	421 851													
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK														
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM														
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	239 155													
	Constructions	AP	AQ	3 933 715 1 894 203													
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	182 844 24 991													
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 389 838 239 811													
	Immobilisations en cours	AV	AW														
	Avances et acomptes	AX	AY														
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT														
	Autres participations	CU	CV	34 886 17 500													
	Créances rattachées à des participations	BB	BC														
	Autres titres immobilisés	BD	BE	8 423													
	Prêts	BF	BG	123 361													
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	121 400 108 385													
TOTAL (II)		BJ	BK	6 470 810 3 393 058 3 077 752													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM													
		En cours de production de biens	BN	BO													
		En cours de production de services	BP	BQ													
	CRÉANCES	Produits intermédiaires et finis	BR	BS													
		Marchandises	BT	BU	5 582												
	DIVERS	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW													
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	BY	5 254 282 1 010 5 253 272													
	Autres créances (3)	BZ	CA	191 032													
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC														
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE	49 184													
	Disponibilités	CF	CG	999 016													
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	313 546													
TOTAL (III)		CJ	CK	6 812 643 1 010 6 811 632													
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW															
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM															
	Écart de conversion actif * (VI)	CN															
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	13 283 453 3 394 068 9 889 384												
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	30 905	(3) Part à plus d'un an : CR													
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :														

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise INSTEP FORMATION

Néant *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....626...304...)	DA	626 304	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 40px; border: 1px solid black;" type="text" value="EK"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	690 918	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	1 444 785	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 40px; border: 1px solid black;" type="text" value="B1"/>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input style="width: 40px; border: 1px solid black;" type="text" value="EJ"/>)	DG		
	Report à nouveau	DH	(1 058 316)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 055 988	
	Subventions d'investissement	DJ	53 472	
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (II)	DL	2 813 151
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	450 000	
	Avances conditionnées	DN		
		TOTAL (III)	DO	450 000
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	652 778	
	Provisions pour charges	DQ		
		TOTAL (III)	DR	652 778
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 765 365	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 40px; border: 1px solid black;" type="text" value="EI"/>)	DV	378 891	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	982 036	
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 705 893	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	400 632	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	740 639	
	TOTAL (IV)	EC	5 973 455	
	Ecarts de conversion passif *	(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	9 889 384	
RENVOS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	36 937	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 677 513		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 036		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
Désignation de l'entreprise : <u>INSTEP FORMATION</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue } biens *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS
Variation de stock (marchandises)*				FT	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	
Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	
Salaires et traitements *				FY	
Charges sociales (10)				FZ	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations } - dotations aux amortissements *			GA
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
Autres charges (12)			GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)			GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)			GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 - Etat préparatoire.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		INSTEP FORMATION		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	101 259	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	19 769	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	121 029	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	190 804	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	20	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	15 263	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	206 087	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	(85 058)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	12 653 280
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	11 597 292
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	1 055 988
RENVVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	
			– Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	389 630
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	102 709	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		
	obligatoires		A9		
(13)	Dont cotisations facultatives Madelin	A7			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
voir annexe			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	



RAPPORT DE GESTION EXERCICE 2021

Chers associés,

Nous sommes réunis en Assemblée Générale annuelle pour vous rendre compte de l'activité de la société coopérative SCOP INSTEP dite INSTEP FORMATION et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Notre Commissaire aux Comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité et la sincérité des comptes qui vous sont présentés.

L'objet social de notre Société est ainsi défini à l'article 4 des statuts :

« L'insertion, la formation, la qualification et la formation en apprentissage et toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ainsi défini »

L'exercice 2021 s'est déroulé du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

<i>ADMINISTRATEURS</i>	<i>FONCTION</i>
Monsieur Pierre THOMAS	PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DIRECTEUR GENERAL
Monsieur Jean-Clément HENNEBERT	RESPONSABLE INFORMATIQUE
Monsieur Fabrice LALY	CHARGE DE MISSIONS
Monsieur Fabrice MAILLET	RESPONSABLE DE FORMATION DOMAINE HRT
Monsieur Saâd KHRIFI	RESPONSABLE DE FORMATION ET DE DEVELOPPEMENT DOMAINE BATIMENT TRAVAUX PUBLICS
Madame Jocelyne COTTINET	FORMATRICE
Monsieur Laurent FOUCHE	DIRECTEUR DU SECTEUR HRT
Madame Tanya BOUSDIRA	DIRECTRICE TERRITORIALE
Monsieur DE SOUSA MONTEIRO PAULO	FORMATEUR

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Conformément au projet d'entreprise adopté à l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2020, les équipes pédagogiques et administratives ont réalisé des actions de formation au sein des Centres. Les services communs les ont facturés et administrés.

Les problématiques sociales, professionnelles et économiques, qui s'adressent à des publics identifiés, se concrétisent par des objectifs d'intervention négociés avec des commanditaires publics ou privés.

La mise en œuvre de ces objectifs d'intervention se contractualise par une démarche pédagogique adaptée (individualisation) et négociée entre les apprenants, les commanditaires, et l'équipe pédagogique et administrative permanente.

LES SITES

Territoire Flandre littoral :

- Dunkerque
- Saint Omer
- Hesdin - Marconne

Territoire de Lille Métropole :

- Lille rue de Bouvines
- Lille rue des Montagnards
- Lille rue de Crespel
- Tourcoing
- Seclin

Territoire Artois Douaisis

- Liévin
- Fouquierès-Lès-Lens
- Béthune
- Douai
- Lambres lez Douai
- Masny

Territoire du Hainaut Thiérache

- Valenciennes
- Saint Saulve
- Maubeuge
- Fourmies
- Avesnes sur Helpe
- Cambrai
- Caudry
- St Amand
- Anzin

Territoire de la Picardie :

- Amiens
- Ham
- Chauny
- Abbeville
- St Quentin
- Laon
- Vervins
- Gauchy

LES STAGIAIRES ACCUEILLIS

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021, INSTEP Formation a accueilli :
10 774 stagiaires et réalisé **1 139 973 heures/stagiaires** en centre de formation.

Les personnes suivies, au sein d'INSTEP Formation, dans les différents dispositifs de formation et d'accompagnement se répartissent ainsi par statut :

NOMBRE DE STAGIAIRES	2021	2020	2019	2018
Statut des stagiaires à l'entrée en formation				
- Salariés	130	101	89	127
- Apprentis	67	27	0	0
- Demandeurs d'emploi	10 546	7 026	6 707	5 310
- Autres statuts (étudiant, femme au foyer, scolarisé)	31	21	45	12
TOTAL	10 774	7 175	6 841	5 449

NOMBRE D'HEURES / STAGIAIRES	2021	2020	2019	2018
Statut des stagiaires à l'entrée en formation				
- Salariés	13 733	6 444	8 047	7 948
- Apprentis	17 899	2 044		
- Demandeurs d'emploi	1 106 935	828 610	940 671	624 005
- Autres statuts (étudiant, femme au foyer, scolarisé)	1 406	776	632	501
TOTAL	1 139 973	837 874	949 350	632 454

LE PERSONNEL

Au cours de l'exercice 2021 et jusqu'à la date du présent rapport,

18 personnes, après s'être vues proposer un contrat à durée indéterminée, ont demandé la qualité d'associé :

2021 : Stéphanie FISCHETTI, Cécile BENET, Florence MARTIN, Maxime CRETEUR, Enriqu  BAHADOUR, Redouane OURZIK, Axelle DUEZ, Brian CEBALLOS, Pierre CHOPIN, Louisa ALLAL, Vincent LEMIRE

2022 : Emmanuel MAGNIEZ, Alicia BOUAZIZ, Christopher CANIEZ, H l ne LESIEUX, Virginie PEDERENCINO, Oksana LEPRINCE, Yoann MIRABEL

10 Soci taires ont quitt  l'entreprise :

Florence VANCANNEYT, Christian SIMON, Juliette BOULANGER, Barbara HORKMANS, Margueritte WALLE, Christophe HOUITTE, Jean Marie LAMBOURG, Danielle CROMBEKE, Leila SAHLI, Marie L onie GBEKEBI

Au 31 d cembre 2021, le personnel d'INSTEP Formation se compose de 199 personnes, correspondant   195 ETP (172 ETP en moyenne en 2021)

R partition des effectifs par nature de contrat de travail (CDD, CDI) en  quivalent Temps Plein

Somme en ETP	Sexe		Total 2021
	F�minin	Masculin	
Type contrat			
CDD	43	32	75
CDI	56	31	87
Apprentis	24	9	33
TOTAL	123 (63 %)	72 (37%)	195

**Répartition des effectifs par catégorie professionnelle
(en équivalent Temps Plein)**

Somme en ETP	SEXE		TOTAL 2021	Comparaison		
	Féminin	Masculin		2020	2019	2018
Qualification			2021	2020	2019	2018
- cadre de direction	1	2	3	3	3	3
- dirigeant	0	1	1	1	1	1
- Cadres Pédagogiques	5	3	8	8	8	
- personnel administratif	31	3	34	35	27	25
- Chargés de relations	10	4	14	12	12	13
- Formateur(trice)	76	59	135	109	89	75
TOTAL	123	72	195	160	130	113

**Répartition des coopérateurs par catégorie professionnelle
(en nombre de salariés)**

NOMBRE DE PERSONNES	Sexe		Total 2020
	Féminin	Masculin	
Qualification			
- Formateur(trice)	24	20	44
- Chargés de relations	9	4	13
- Dirigeant	0	1	1
- Cadre de direction	1	2	3
- Cadres Pédagogiques	5	3	8
- Administratif	20	1	21
	59	31	90

FORMATION

Conformément à nos engagements coopératifs, le plan de développement des compétences 2019-2021 a été mis en œuvre, avec le retard lié à la période de confinement.

Les actions de formation représentent une dépense de 191 630 €, soit 4.19 %, alors que l'obligation conventionnelle est de 2.5 %.

Nous constatons, depuis plusieurs années, que l'effort, à travers le plan de développement des compétences, est supérieur à l'obligation légale.

LES MOYENS ET LES INVESTISSEMENTS NOUVEAUX

Les investissements 2021 s'élèvent à 121 560 € principalement en matériel informatique.

COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE 2021

En 2021, le chiffre d'affaires net (hors sous-traitance) a augmenté de 31 %
L'ouverture de nouveaux sites de formation principalement sur l'Aisne, la Somme et le Pas de Calais ont permis l'augmentation de l'activité principalement sur les segments des métiers du Bâtiment et du Numérique. La progression des formations par apprentissage se poursuit.

Les charges ont été maîtrisées tant sur les services généraux que sur l'encadrement des activités d'accompagnement et sur les coûts directs des formations (loyers, charges et matières premières).

Afin de garantir notre trésorerie, nous avons contractualisé deux prêts garantis par l'Etat (PGE) l'un avec le Crédit Coopératif, l'autre avec la Caisse d'Epargne pour un total de 800.000 euros. Le choix d'un remboursement immédiat en 5 ans a été fait, les échéanciers ont commencé en juillet et septembre de cette année 2021.

Nous avons opté pour un report des charges sociales et fiscales (URSSAF, taxe sur les salaires,...) dans le cadre des possibilités offertes par la crise sanitaire, aujourd'hui sur un échéancier de 36 mois pour l'ensemble des reports.

Nous maintenons la provision pour litige liée à la situation 2020 sur le dossier de cofinancement FSE.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

I - LE BILAN

A/ ACTIF

♦ L'actif immobilisé net (Valeurs brutes - Amortissements) est d'un montant de **3 077 752 €**

Il se décompose en ↗

1. Immobilisations incorporelles	0 €
2. Concessions, brevets et droits similaires	72 €
3. Fonds commercial	421 851 €
4. Immobilisations corporelles	2 398 160 €
5. Immobilisations en cours	0 €
6. Immobilisations financières	257 669 €

♦ L'actif circulant représente **6 811 632 €**

se décomposant en ↗

1. En cours	0 €
2. Stocks marchandises	5 582 €
3. Avance et acomptes sur commandes	0 €
4. Créances clients	5 253 272 €
5. Capital restant à verser	0 €
6. Créances diverses	191 032 €
7. Disponibilités et valeurs placées	1 048 200 €
8. Charges constatées d'avance	313 546 €

Le montant des créances douteuses s'élève à **1 010 €**

♦ Le montant total de l'actif s'élève à **9 889 384 €**

B/ PASSIF

◆ Les capitaux propres s'élèvent à	2 813 151 €
◆ Autres fonds propres	450 000 €
◆ Provisions pour risques	652 778 €

dont ↗

• Capital	626 304 €
• Réserves	2 135 703 €
• subventions d'équipement	53 472 €
• report à nouveau	(1 058 316) €
• résultat	1 055 988 €

◆ Les dettes s'élèvent à	5 973 455 €
--------------------------	--------------------

dont ↗

• dettes auprès des établissements de crédit	1 765 365 €
• comptes courants d'associés	203 696 €
• réserve spéciale de participation	175 195 €
• dettes fiscales et sociales	1 705 893 €
• dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0 €
• fournisseurs	982 036 €
• autres dettes (<i>mobilisation de créances</i>)	400 632 €
• produits constatés d'avance	740 639 €

◆ Le total des dettes à plus d'un an est de	2 295 943 €
---	--------------------

◆ Le montant total du passif s'élève à	9 889 384 €
--	--------------------

II - LE COMPTE DE RESULTAT

◆Les produits d'exploitation s'élèvent à **12 532 093 €**
 dont ↗

Le chiffre d'affaires (sous-traitance comprise) se répartit selon les principales sources de la façon suivante :

1. Région	75.5 %
2. Caisse des dépôts	7.3 %
3. Entreprises	7.2 %
4. France Compétences	3.5 %
5. Conseil Départemental	2.8 %
6. Autres OF	1.4 %
7. FSE	1.2 %
8. Pôle Emploi	0.5 %
9. Autres	0.4 %
10. OFII & AGEFIPH	0.3 %

◆Les charges d'exploitation s'élèvent à **11 180 606 €**

dont ↗

1. Achats de marchandises (<i>Achats du restaurant</i>)	73 033 €
2. Variation de stock	(5 582) €
3. Achats et charges externes	4 396 614 €
4. Impôts taxes et versement assimilés	515 985 €
5. Salaires et traitements	4 685 833 €
6. Charges sociales	1 146 751 €
7. Amortissements et provisions	204 260 €
8. Dotations aux provisions	1 010 €
9. Autres charges de gestion courante	162 703 €

◆Le résultat d'exploitation s'élève donc à **1 351 487 €**

Le résultat financier s'élève à **(210 441) €**

Le résultat exceptionnel à **(85 058) €**

L'impôt sur les sociétés à **0 €**

◆Le résultat net est de **1 055 988 €**

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le résultat en report à nouveau

MONTANT DU CAPITAL SOCIAL AU 31/12/2021

Le capital social au 31 décembre 2021 était de **626 304 €**. Il était réparti ainsi entre les sociétaires

- **625 984 €** aux sociétaires salariés
- **160 €** à l'Union Régionale des SCOP
- **160 €** à SOCODEN

A NOTER : les parts valent **16 Euros** en valeur de remboursement.

ADMISSION DE NOUVEAUX ASSOCIES

Pour rappel :

L'AGOA du 01 octobre 2021, avait admis les sociétaires suivants :

Enriqué BAHADOUR
Cécile BENET
Maxime CRETEUR
Oldrich JASKULA
Florence MARTIN,

Rédouane OURZIK
Stéphanie FISCHETTI

PERTE DE LA QUALITE D'ASSOCIE

Perte de la qualité d'associé, depuis l'AG du 01/10/2021 et jusqu'à la date du présent rapport, pour 5 personnes :

Florence VANCANNEYT, Barbara HORKMANS, Marguerite WALLE, Christophe HOUITTE, Jean Marie LAMBOURG, Danielle CROMBEKE, Leila SAHLI

FILIALES ET PARTICIPATION

SARL COEF3 – siège social : 45 rue Jean Goude – 59400 Cambrai

Activité : insertion, formation

• CA 2021	241 424 €
• Résultat	(57 141) €
• Situation nette	(65 918) €
• Actif immobilisé brut	168 957 €
• Montant de la participation	9 960 €
• Part de capital détenu :	99 %

SARL IMMOCOOP HdF – siège social : Rue Vauban – Zone du Lobel 62540

ARQUES

• CA 2021	38 565 €
• Résultat	5 576 €
• Situation nette	95 594 €
• Actif immobilisé brut	459 600 €
• Montant de la participation	12 000 €
• Part de capital détenu :	13.04 %

SCI ALLENDE – Siège social – 70 rue de Bouvines - 59000 LILLE

• Montant de la participation	5000 €
• Part de capital détenu :	50 %

LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

DISPOSITIONS RELATIVES AUX REINTEGRATIONS DE FRAIS VISES A L'ARTICLE 39-4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

Conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code (charges somptuaires).

TABLEAU DES DELEGATIONS :

Néant

DIRIGEANTS :

- Président Directeur Général: **Pierre THOMAS**

LISTE DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats ou fonctions exercées dans d'autres sociétés commerciales par les mandataires sociaux :

- **Pierre THOMAS, Président Directeur Général**

exerce également les fonctions de :

- o Gérant SARL IMMOCOOP
- o Gérant de la SARL COEF3
- o Gérant de la SCI CI Allende

DELAI DE REGLEMENT CLIENT ET FOURNISSEUR

TABLEAU DELAI DE REGLEMENTS FOURNISSEURS ET CLIENTS ex2021

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	191					28	141					315
Montant total des factures concernées (TTC)	437 169,49 €	12 841,08 €	737,58 €	188 645,92 €	69 135,26 €	271 359,84 €	1 237 932,46 €	869 962,33 €	46 070,22 €	345 394,68 €	1 158 607,56 €	2 420 034,79 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	10,40%	0,31%	0,02%	4,49%	1,64%	6,46%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							9,75%	6,85%	0,36%	2,72%	9,12%	19,05%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montant total des factures exclues (TTC)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : X - Délais légaux						- Délais contractuels : X - Délais légaux					

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 225-38 DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application de l'article 225-38 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Des conventions ont été passées avec la SARL COEF3, mais l'ont été à des conditions normales et courantes :

Nature de la Convention	COEF.3
compte courant	0 €
Frais de gestion	18 940.62 €

Les conventions conclues avec les administrateurs (contrats de travail, remboursements de frais) l'ont été, elles aussi, à des conditions normales et courantes. A noter que les fonctions des administrateurs ne donnent pas lieu à rémunération.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Les suites aux résultats aux appels d'offres

- La réponse en groupement momentané d'entreprises pour le PRF du Conseil régional avec les majors de la profession (AFPA, Chambre de Commerce, AREP et réseau des SCOP de formation) reste très favorable au développement des actions de formation qualifiante avec des progressions probantes sur le nettoyage +47% et le bâtiment avec +35%
- Le marché spécifique sur le numérique de Pôle Emploi en tant que cotraitant, après un démarrage poussif sur le dernier quadrimestre de 2021 prend tout son essor sur 2022, les investissements nécessaires sont faits en termes d'équipements
- Renouvellement du P.I.C. Prépa Apprentissage via l'Office Régional de l'Alternance LORA pour un budget jusque fin 2023.
- Le SIEG Compétences Clés en hausse de 20% avec une revalorisation de la tarification de prise en charge du fait de la crise sanitaire. Préparation de la réponse au prochain programme.

Le conseil d'administration avait validé en 2021

- l'ouverture de nouvelles sections de formation par apprentissage sur Douai, Béthune, et, Maubeuge en UFA
- le déploiement d'activités d'accompagnement à l'emploi format IOD sur le territoire de Dunkerque

L'entreprise a été retenue dans le cadre du programme dit de « modernisation des entreprises de formation ». Nous bénéficions ainsi de 30 jours d'accompagnement de consultants pour le déploiement de formation en blended learning.

INFORMATIONS COOPERATIVES

Tableau récapitulatif : Evolution du sociétariat - Résultats et modalités de répartition - Montant des intérêts au capital

1 – CAPITAUX PROPRES EN FIN D'EXERCICE	EXERCICE CLOS AU 31/12/2021	EXERCICE CLOS AU 31/12/2020	EXERCICE CLOS AU 31/12/2019	EXERCICE CLOS AU 31/12/2018	EXERCICE CLOS AU 31/12/2017	EXERCICE CLOS AU 31/12/2016
<i>Nombre de parts</i>	39 144	39 971	38 579	39 018	39 559	36 999
<input type="checkbox"/> Capital social	626 304	639 536	617 264	624 288	632 944	591 984
- associés salariés : capital a	625 984	639 216	616 944	623968	632 624	591 624
- associés extérieurs : capital b	320	320	320	320	320	320
<input type="checkbox"/> Réserve légale						
- dont RL PPI						
<input type="checkbox"/> Fonds de développement						
- dont fonds de développement PPI						
- autres capitaux propres						
- valeur de remboursement de la part	16	9.97	13.42	14.63	16	16
2 – RESULTATS						
<input type="checkbox"/> Résultat brut avant IS	1 055 988	(620 171)	(205 270)	(232 875)	579 864	633 320
<input type="checkbox"/> Montant de l'IS						15 628
<input type="checkbox"/> Résultat net (Excédents nets de gestion)	1 055 988	- 620 171	- 205 270	-232 875	579 864	633 320
Répartition des ENG						
<input type="checkbox"/> Part travail					247 170	
- dont RSP					247 170	
<input type="checkbox"/> Réserves					247 170	
- dont PPI					247 170	
<input type="checkbox"/> Dividende						
- dividende par part						
3 – PERSONNEL						
Effectif des salariés employé en fin d'exercice	200	188	160	130	113	161
- dont associés	90	86	83	77	83	81
Taux de sociétariat	45 %	46 %	51 %	59 %	73%	50%
Montant de la masse salariale	4 685 833	3 919 783	3 505 931	2 643 352	3 603 824	3 231 824

SA SCOP INSTEP
70 rue de BOUVINES
59007 LILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021



SA SCOP INSTEP

70 rue de BOUVINES

59000 LILLE

A l'assemblée générale de la société SA SCOP INSTEP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SA SCOP INSTEP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Nadia HAMMAMI Commissaire aux comptes
SA SCOP INSTEP

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé à la note de 3 de l'annexe des comptes annuels concernant la provision pour litige, dans le cadre du contrôle de service fait.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes.

Votre société procède à chaque clôture à l'évaluation des factures clients à émettre.

Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, j'ai vérifié le caractère approprié des règles et méthodes comptables utilisées pour cette évaluation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation vous ont été communiquées dans le rapport de gestion,

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.



Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels, des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

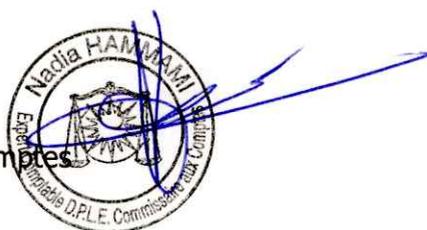
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A ROUBAIX,
Le 22 Juin 2022

Nadia HAMMAMI
Commissaire aux comptes



Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

ANNEXE AU RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A ROUBAIX,

Le 22 Juin 2022



Liase IS RN instep 31 12 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2022

Désignation de l'entreprise :		INSTEP FORMATION		1 2	
Adresse de l'entreprise		70 RUE DE BOUVINES BP 80041 70 rue de Bouvines 59000 LILLE 59007 LILLE CEDEX		1 2	
Numéro SIRET *		4 0 4 8 7 4 2 7 3 0 0 2 5 7		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 1			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	15 336	AG	15 264 72
	Fonds commercial (1)	AH	421 851	AI	421 851
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	239 155	AO	239 155
	Constructions	AP	3 933 715	AQ	2 039 513 1 894 203
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	182 844	AS	157 853 24 991
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 389 838	AU	1 150 027 239 811
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	34 886	CV	17 386 17 500
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD	8 423	BE	8 423
	Prêts	BF	123 361	BG	123 361
	Autres immobilisations financières *	BH	121 400	BI	13 015 108 385
TOTAL (II)		BJ	6 470 810	BK	3 393 058 3 077 752
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT	5 582	BU	5 582
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	5 254 282	BY	1 010 5 253 272
	Autres créances (3)	BZ	191 032	CA	191 032
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	49 184	CE	49 184
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	999 016	CG	999 016
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	313 546	CI	313 546
	TOTAL (III)	CJ	6 812 643	CK	1 010 6 811 632
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	13 283 453	1A	3 394 068 9 889 384
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	30 905	(3) Part à plus d'un an :	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations	Stocks :		Créances	

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



②

BILAN — PASSIF avant répartition

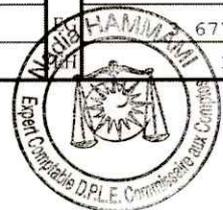
DGFIP N° 2051-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		INSTEP FORMATION		Néant	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 626 304.....)	DA	626 304		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	690 918		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	1 444 785		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(1 058 316)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 055 988		
	Subventions d'investissement	DJ	53 472		
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	2 813 151	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	450 000		
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO	450 000		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	652 778		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	652 778		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 765 365		
	Emprunts et dettes financiers divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	378 891		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	982 036		
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 705 893		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	400 632		
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB	740 639		
	TOTAL (IV)	EC	5 973 455		
	Écarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	9 889 384		
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IF			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF	36 937		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	IF	677 513			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	IF	1 036			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2022



③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>INSTEP FORMATION</u>		Exercice N		Total		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services * }	FD	FE	FF		
		FG	11 855 332	FI	11 855 332	
		FJ	11 855 332	FK	11 855 332	
	Chiffres d'affaires nets *			FL	11 855 332	
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	267 604	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	409 157	
	Autres produits (1) (11)			FQ		
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	12 532 093	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	73 033	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	(5 582)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	4 396 614	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	515 985	
	Salaires et traitements *			FY	4 685 833	
	Charges sociales (10)			FZ	1 146 751	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	204 260
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	1 010
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	162 703	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	11 180 606
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	1 351 487	
opérations en cession	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	158	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	158	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	119 580	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	91 019	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	210 599	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(210 441)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	1 141 046	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.



④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		INSTEP FORMATION		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	101 259	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	19 769	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	121 029	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	190 804	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	20	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	15 263	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	206 087	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(85 058)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	12 653 280
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	11 597 292
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	1 055 988
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HI	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	389 630
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	102 709	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
voir annexe			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N-1		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	



SAGE Experts-comptables Janvier 2022

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Eléments relevant de plusieurs postes du bilan
- Fonds commercial
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements financiers
- Dettes garanties par sûretés réelles
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôts
- Effectif moyen
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés
- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations



INSTEP FORMATION

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	15 ans
Constructions	20 à 50 ans
Agencement des constructions	15 ans
Matériel et outillage industriels	3 ans
Agencements, aménagements, installations	10 ans
Matériel de transport	05 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Mobilier	10 ans



1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.4 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

1.5 - Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet évènement.



INSTEP FORMATION

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

Dans les comptes et dans les charges exceptionnelles de l'exercice 2020 figure une provision pour litige d'un montant de 535 911 euros. Celle-ci concerne un dossier avec cofinancement FSE, pour lequel nous contestons d'une part les modalités du contrôle effectué durant la période de confinement uniquement par échange de pièces et d'autre part le niveau de redressement par rapport au travail fourni. Ce dossier est suivi par un cabinet indépendant qui appuie le bienfondé de notre contestation que nous souhaitons résoudre amiablement dans un premier temps. Par prudence, le montant a été provisionné au maximum dans les comptes de l'exercice 2020, il n'y a pas eu d'évolution du dossier au cours de l'exercice 2021.



INSTEP FORMATION

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles	437 187		
Terrains	239 155		
Constructions sur sol propre	2 806 576		
Constructions sur sol d'autrui	43 453		
Install. générales, agencements, constructions	1 083 687		
Install. techniques, matériel, outillages industriels	165 069		17 775
Autres install., agencements, aménagements	709 524		4 075
Matériel de transport	15 450		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	576 528		99 710
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	5 639 442		121 561
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	29 906		4 980
Autres titres immobilisés	8 423		
Prêts et autres immobilisations financières	200 810		71 552
TOTAL	239 139		76 532
TOTAL GENERAL	6 315 768		198 092

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles			437 187	437 187
Terrains			239 155	239 155
Constructions sur sol propre			2 806 576	2 806 576
Constructions sur sol d'autrui			43 453	44 028
Install. générales, agencements, constructions			1 083 687	1 083 112
Install. techniques, matériel, outillages industriels			182 844	182 844
Autres install., agencements, aménagements			713 600	713 600
Matériel de transport		15 450		
Matériel de bureau, informatique, mobilier			676 239	676 238
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		15 450	5 745 553	5 745 552
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			34 886	34 886
Autres titres immobilisés			8 423	8 423
Prêts et autres immobilisations financières		27 600	244 762	244 762
TOTAL		27 600	288 071	288 071
TOTAL GENERAL		43 050	6 470 810	6 470 810



INSTEP FORMATION

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

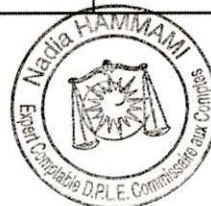
Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	14 376	888		15 264
Terrains				
Constructions sur sol propre	1 077 745	95 014		1 172 759
Constructions sur sol d'autrui	43 453			43 453
Install. générales, agencements, constructions	785 577	37 724		823 301
Install. techniques, matériel et outill. industriels	142 717	15 136		157 853
Installations, agencements divers	663 136	9 457		672 593
Matériel de transport	15 450		15 450	
Matériel de bureau, informatique, mobilier	431 395	46 040		477 435
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	3 159 471	203 372	15 450	3 347 393
TOTAL GENERAL	3 173 847	204 260	15 450	3 362 657

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	888				
Terrains					
Constructions sur sol propre	95 014				
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions	37 724				
Install. tech., matériel, outill. industriels	15 136				
Installations, agencements divers	9 457				
Matériel de transport					
Mat. de bureau, informatique, mobilier	46 040				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	203 372				
TOTAL GENERAL	204 260				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				



INSTEP FORMATION

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

6 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions règlementées				
TOTAL Provisions règlementées				
Pour litiges	535 912	15 263		551 174
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions		101 604		101 604
TOTAL Provisions	535 912	116 867		652 778
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	12 425	17 976		17 386
Sur autres immobilisations financières				13 015
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	19 527	1 010	19 527	1 010
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	31 952	18 986	19 527	31 411
TOTAL GENERAL	567 863	135 853	19 527	684 189
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation		1 010	19 527	
- financières		119 580		
- exceptionnelles		15 263		

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.



INSTEP FORMATION

ANNEXE

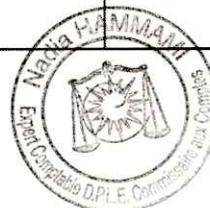
Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

7 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	123 361	19 660	103 701
Autres immobilisations financières	121 400	11 245	110 155
Clients douteux ou litigieux	1 010	1 010	
Autres créances clients	5 253 272	5 253 272	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	138 110	138 110	
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	6 055	6 055	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	18 563	18 563	
- Divers			
Groupe et associés	19 575	19 575	
Débiteurs divers	8 730	8 730	
Charges constatées d'avance	313 546	313 546	
TOTAL GENERAL	6 003 621	5 789 765	213 857
Montant des prêts accordés dans l'exercice	32 828		
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum	1 036	1 036		
- plus d'un an	1 764 328	262 886	943 588	557 855
Emprunts et dettes financières	175 195	-0	175 195	
Fournisseurs et comptes rattachés	982 036	982 036		
Personnel et comptes rattachés	399 071	399 071		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	894 545	709 605	184 940	
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	18 142	18 142		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	394 134	299 675	94 459	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	203 696	0	203 696	
Autres dettes	400 632	264 422	136 210	
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	740 639	740 639		
TOTAL GENERAL	5 973 455	3 677 513	1 738 088	557 855
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	150 747			
Emprunts et dettes contractés auprès associés				



INSTEP FORMATION

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

8 - AUTRES TABLEAUX

8.1 - ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Entreprises liées ou avec lesquelles la société à un lien de participation

	Mt entreprises liées	Mt entreprises avec lesquelles la soc. à un lien de partic.	Mt dettes & créanc. rep. par effets de commerce
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immob. incorporelles			
Avances et acomptes sur immob. corporelles			
Participations		34 886	
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés		202 374	
Autres créances		19 575	
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		61 111	
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers			
Charges financières			



INSTEP FORMATION

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

8.2 - FONDS COMMERCIAL

Désignation	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant
Fond INSTEP				1 524
Fond ABELIA				15 245
Ecart d'intégration ABELIA				405 082



INSTEP FORMATION

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

9 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

9.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	1 475 432
Autres créances	146 840
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	1 622 271

9.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20 528
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	208 320
Dettes fiscales et sociales	560 015
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	71 264
TOTAL	860 127

9.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

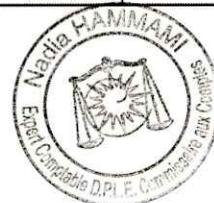
	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	313 546	740 639
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	313 546	740 639

Commentaires:

9.4 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	39 971	16,00
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice	2 694	16,00
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice	3 521	16,00
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	39 144	16,00

Commentaires:



INSTEP FORMATION

ANNEXE

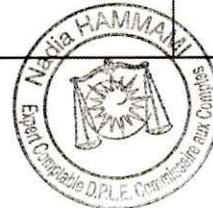
Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

10 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

10.1 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Autres engagements donnés :	
Intéret d'emprunts	120 668
TOTAL	120 668
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	74 211
Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	
ETAT PGE	680 413
TOTAL	680 413
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	



INSTEP FORMATION

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

TOTAL

Nature des différences temporaires	Montant
Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	71 890
Moins-values à long-terme	

Commentaires:

Le taux d'impôt en 2022 sera de 25%.

10.4 - EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à dispo de l'ets.
Cadres	13	
Agents de maîtrise et techniciens	150	
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	163	

Commentaires:

Nous comptons aussi 37 apprentis en 2021.

Notre effectif, apprentis compris, était donc de 200 salariés.

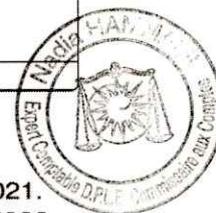
10.5 - ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité		305 388	
TOTAL		305 388	

Commentaires:

Nous détenons un compte épargne destiné à couvrir partiellement l'engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite dont le montant s'élève à 114 411 euros au 31 décembre 2021.

La mise à jour de la recommandation de l'ANC 2013-02 sera prise en compte pour l'exercice 2022 pour l'estimation de l'engagement de retraite.



INSTEP FORMATION

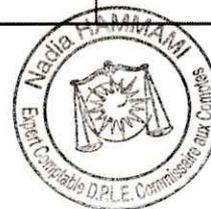
ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	626 304	639 536	617 264	624 288	632 944
b) Nombre d'actions émises	39 144	39 971	38 579	39 018	39 559
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	11 855 332	9 038 682	8 282 247	6 767 862	10 189 497
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	1 376 574	93 381	-106 736	148 338	423 916
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	1 376 574	93 381	-106 736	148 338	423 916
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	1 055 988	-620 171	-205 270	-232 875	579 865
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					247 170
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	35	2	-3	4	11
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	27	-16	-5	-6	15
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	200	172	145	113	157
b) Montant de la masse salariale	4 685 833	3 997 968	3 492 611	2 725 039	3 597 710
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	1 146 751	793 268	1 031 437	875 837	1 129 245

Observations complémentaires

INSTEP FORMATION

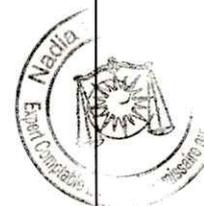
ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

11 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<u>Filiales et Participations</u>	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
COEF 3	10 000	-18 776	99,60	9 960				241 424	-57 141	
- Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
IMMOCOOP	92 000	-1 981	13,04	12 000	12 000			38 565	5 576	
SCI ALLENDE	10 000		50,00	5 000	5 000	19 575				
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & particip.										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
- Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										



SCOP INSTEP
(Société Anonyme Coopérative
à capital variable) Instep Formation
Siège Social : 70 rue de Bouvines
BP 80041 – 59007 LILLE cedex
R.C.S. Lille B 404874273

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 JUIN 2022

L'an 2022

Le 24 juin à 15H00, les sociétaires de la Société sus-dénommée se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation du Conseil d'Administration.

Les votes de cette Assemblée se sont déroulés dans la totalité par voie électronique.

Les membres de l'Assemblée se sont connectés de manière sécurisée sur la plateforme *Légavote* et ont donc acté de leur présence, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Pierre THOMAS préside l'Assemblée en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Séverine POIDEVIN assume les fonctions de Secrétaire de séance.

Nadia HAMMAMI, assiste également à l'Assemblée en sa qualité de Commissaire aux Comptes.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par *Légavote*, qui constate que les sociétaires connectés ou représentés possèdent **87** voix au titre du capital A et **3** voix au titre du capital C ; soit au total **90** voix formant le capital social et ayant le droit de vote dans la société.

S'agissant des votes en rapport avec des sociétaires salariés dans le cadre, notamment, de l'élection au Conseil d'Administration, et des nouveaux administrateurs, les représentants de SOCODEN et URSCOP déclarent ne pas prendre part à ceux-ci ; une première majorité des voix (au titre du capital A) s'élève à **44** et une seconde majorité des voix (au titre du capital A et C réunis) est fixée à **46**.

En conséquence, l'Assemblée réunissant plus du quart des droits de vote est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président tient à la disposition des sociétaires :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque sociétaire
- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes avec l'avis de réception
- La feuille de présence et les procurations données par les sociétaires représentés
- Un exemplaire des statuts de la Société
- L'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31/12/2021
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes)
- Le rapport de gestion du Conseil d'administration
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes de l'exercice 2021
- Le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code du Commerce
- Le texte des projets de résolutions

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles 123 et suivants du Décret du 23 mars 1967 sur les Sociétés Commerciales et déclare que les documents suivants *Ordre du Jour, textes des résolutions, liste des membres du CA* ont été adressés aux sociétaires avec la convocation de l'Assemblée.

Il déclare que les comptes annuels ont été soumis aux représentants du personnel au cours de la réunion du Comité Social et Economique du 30 mai 2022.

A la suite de cette communication le CSE n'a présenté aucune observation.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de la procédure des votes
2. Admission des nouveaux sociétaires
3. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration, des comptes au 31/12/2021 et du Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021
4. Approbation de la poursuite du protocole d'accord de rapprochement entre INSTEP/CREFO
5. Approbation de l'ouverture du capital à la coopérative CREFO et sa réciprocité
6. Approbation de l'ouverture d'un poste d'administrateur supplémentaire pour la coopérative CREFO et sa réciprocité
7. Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'Article L.225-38 du Code de Commerce
8. Transformation des comptes courants en parts sociales et validation du capital social
9. Affectation du résultat de l'exercice
10. Délibération concernant la valeur de remboursement de la part
11. Election des membres du Conseil d'Administration
12. Pouvoirs

Puis, le Président Directeur Général présente le rapport de gestion 2021 ainsi que les activités 2022/2024.

Le débat sur les orientations de l'entreprise est ouvert.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux Comptes au terme de celui-ci les résolutions suivantes sont soumises à l'approbation des associés :

PREMIERE RESOLUTION

ADOPTION DE LA PROCEDURE DES VOTES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture de la proposition du Conseil d'Administration concernant le déroulement de la procédure des votes lors de cette assemblée générale ordinaire annuelle, accepte cette proposition

Cette résolution est votée à bulletin secret – 71 voix exprimées – Pour 71

DEUXIEME RESOLUTION

ADMISSION DE NOUVEAUX ASSOCIES

L'assemblée générale, après avoir :

- entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration,
- noté que : Louisa ALLAL, Alicia BOUAZIZ, Christopher CANIEZ, Brian CEBALLOS, Pierre CHOPIN, Vincent LEMIRE, Oksana LEPRINCE, Hélène LESIEUX, Emmanuel MAGNIEZ, Yoann MIRABEL, Virginie PEDERENCINO ont demandé leur admission en tant qu'associé,

confirme l'admission des intéressés en qualité de sociétaire de la SA SCOP INSTEP à compter de la date de sa demande.

Article 14 des statuts : Le candidat est alors considéré comme associé à la date de la réception de la lettre adressée au P.D.G. de la société. L'Assemblée Générale sera appelée à confirmer cette candidature qui ne pourra être rejetée que par deux tiers au moins des membres de l'assemblée générale

Cette résolution est votée à bulletin secret, L'ensemble des candidatures ont été admise par l'Assemblée Générale.

TROISIEME RESOLUTION

APPROBATION DES COMPTES ET DU RAPPORT DE GESTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2021,

* approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un excédent de **1.055.988 Euros**.

* approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne en conséquence, aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est votée à bulletin secret – 87 voix exprimées – Pour 86, Abstention 1

QUATRIEME RESOLUTION

APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD CREFO/INSTEP

L'Assemblée Générale décide la poursuite du protocole d'accord de rapprochement entre INSTEP et CREFO

Cette résolution est votée à bulletin secret – 87 voix exprimées – pour 65 – contre 17 – Abstention 5

CINQUIEME RESOLUTION

APPROBATION DE LA PRISE DE CAPITAL CROISEE ENTRE INSTEP ET CREFO

L'Assemblée Générale approuve la prise de capital croisée entre INSTEP et CREFO pour un montant inférieur à 10% du capital libéré par les associés. Soit pour INSTEP la prise de 200 parts sociales pour 5.000 €

Cette résolution est votée à bulletin secret – 87 voix exprimées – pour 63 – contre 18 – Abstention 6

SIXIEME RESOLUTION

APPROBATION DE L'OUVERTURE D'UN POSTE D'ADMINISTRATEUR SUPPLEMENTAIRE

L'Assemblée Générale approuve l'ouverture d'un poste d'administrateur supplémentaire au sein de la SCOP INSTEP, réservé au sociétaire personne morale CREFO

Cette résolution est votée à bulletin secret – 87 voix exprimées – pour 60 – contre 19 – Abstention 8

SEPTIEME RESOLUTION

CONVENTIONS ENTRANT DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE L'ARTICLE 225-38 DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES

(Conventions conclues hors des conditions normales et courantes entre les dirigeants et la société)

L'assemblée générale constate :

* Qu'aux termes du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, celui-ci n'a été avisé d'aucune convention autorisée par le Conseil au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article 225-38 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Cette résolution est votée à bulletin secret – 87 voix exprimées – 84 pour, 3 abstentions.

HUITIEME RESOLUTION

TRANSFORMATION DES COMPTES-COURANTS EN PARTS SOCIALES

En application de l'article 11 des statuts, l'assemblée générale statuant sur la transformation des « comptes-courants » sociétaires salariés, issus des souscriptions sur salaires, en parts sociales, décide de transformer ces comptes-courants en parts sociales à la fin de l'exercice 2021.

L'assemblée générale constate que le capital au 31/12/2021 est de **626 304 €**

Cette résolution est votée à bulletin secret – 87 voix exprimées – 81 pour, 5 contres, 1 abstention

NEUVIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice soit **1 055 988 Euros** en report à nouveau.

Cette résolution est votée à bulletin secret – 87 voix exprimées – 80 pour, 4 contres, 3 abstentions

DIXIEME RESOLUTION**DELIBERATION CONCERNANT LA VALEUR DE REMBOURSEMENT DE LA PART**

Conformément à l'article 42 des statuts : « Pour le calcul de la valeur de remboursement de la part dans le cas prévu à l'article 19, il est prévu que les pertes s'imputent pour partie sur les réserves statutaires et, pour partie, sur le capital. Les réserves statutaires comprennent le fonds de développement et le poste réserve de revalorisation des parts sociales, si ce poste venait à être constitué », la valeur de la part passe de 9.97 € à 16 € (Cf. détail ci-après)

Valeur de la part au 01/01/2021	16 €	
Capital au 1 ^{er} jour de l'exercice	639 536 €	A
Capital en fin d'exercice	626 304 €	
Réserves	2 135 703 €	
639 536 € + 2 135 703 € =	2 775 239 €	B
A/B	0.231 %	
Résultat 1055 988 € x 0,231 %	243 933, 228 €	
Nombre de parts 626 304 /16	39 144 parts	
Soit par part (243 933, 228) / 39 144	6.23	
Valeur part en fin d'exercice 9.97 € + 6.23 € = Plafonnée à la valeur nominale de :	16 €	

L'assemblée générale constate que la valeur de remboursement de la part pour l'exercice 2021 est de 16 €.

Cette résolution est votée à bulletin secret – 87 voix exprimées – 81 pour, 6 abstentions

ONZIEME RESOLUTION**ELECTION DES ADMINISTRATEURS**

Les candidats au poste d'administrateur se présentent et donnent les raisons de leur candidature.

L'assemblée générale constate que 3 mandats d'administrateurs sont à pouvoir cette année

Ainsi qu'un poste supplémentaire d'administrateur pour le CREFO

6 personnes ont posé leur candidature aux postes d'administrateur :

- Madame Aurélie CARON
- Monsieur Dominique DESRUMEAUX
- Madame Claudia LOPES
- Monsieur Fabrice MAILLET
- Monsieur Didier PRUM
- Monsieur REYNAERT Pierre

Au terme d'un vote à bulletin secret, et à l'issue du premier tour, le résultat est le suivant :

Nombre de suffrages valablement exprimés : 82

- Madame Aurélie CARON : 41 voix
- Monsieur Dominique DESRUMEAUX : 19 voix
- Madame Claudia LOPES : 44 voix
- Monsieur Fabrice MAILLET : 36 voix
- Monsieur Didier PRUM : 36 voix
- Monsieur REYNAERT Pierre : 38 voix

La majorité étant fixée à 42 :

Madame Claudia LOPES est élu à l'issue du 1^{er} tour

Un second tour est organisé entre Madame Aurélie CARON, Monsieur Dominique DESRUMEAUX, Monsieur Fabrice MAILLET, Monsieur Didier PRUM, Monsieur Pierre REYNAERT

Au terme d'un vote à bulletin secret, et à l'issue du deuxième tour, le résultat est le suivant :

Nombre de suffrages valablement exprimés : 82

- Madame Aurélie CARON : 42 voix
- Monsieur Dominique DESRUMEAUX : 13 voix
- Monsieur Fabrice MAILLET : 28 voix
- Monsieur Didier PRUM : 29 voix
- Monsieur REYNAERT Pierre : 35 voix

La majorité étant fixée à 42 :

Madame Aurélie CARON est élu à l'issue du 2ème tour

Les administrateurs nouvellement élus ont fait savoir qu'ils acceptaient leur mandat et qu'ils n'exerçaient aucune fonction et n'étaient frappés d'aucune mesure susceptible de leur en interdire l'exercice.

DOUZIEME RESOLUTION

POUVOIRS

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution est votée à main levée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 17H45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président.

Pierre THOMAS
Président Directeur Général

